

Soldes : qu'arrivera-t-il aux vêtements invendus ?



">

Les invendus (ici dans un entrepôt) ont représenté 1,7 milliard d'euros en 2019. - Agence du don en nature / © Govin Sorel

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi interdit aux marques de détruire leurs invendus. Mais en un an, la situation a peu évolué.

Soldes, ventes privées en ligne, discount dans les magasins d'usine et via les opérateurs du déstockage... Comment les marques se débarrassent-elles des vêtements dont personne ne veut ? Depuis [le 1^{er} janvier 2022](#), les enseignes ont l'interdiction de détruire les invendus. La loi Antigaspillage pour une économie circulaire (Agec) les incite plutôt au réemploi (comme la seconde main), au recyclage ou au don. Un an après cette loi, la situation semble n'avoir que peu évolué.

Impossible, en effet, d'exclure que les enseignes de l'habillement et de la mode continuent à détruire une petite partie de leurs invendus. D'abord, parce que les services de l'État manquent de moyens de contrôle et que l'amende n'est que de [15 000 euros](#). Ensuite, parce que la loi Agec « *ne s'applique que sur le territoire français alors que la majorité de la destruction est effectuée dans les pays fabricants (usines) hors de la France* », relève [une étude](#) de l'Agence de la transition écologique (Ademe) de 2021.

Quant aux dons, alors qu'une forte augmentation était attendue en 2022, les associations n'observent pas de changement important. « *Ils n'explorent pas* », constate Jérémy Fretin, directeur du développement de l'Agence du don en nature, qui reçoit des invendus de grandes enseignes comme Celio, Kiabi ou Petit bateau. « *On a eu une croissance assez faible sur le secteur des vêtements et chaussures* », abonde Annabel Lavigne, directrice des relations publiques, du mécénat et des projets



de **Dons solidaires**, qui reçoit notamment des dons d'Okaïdi, Monoprix ou des Galeries Lafayette, insistant sur ses exigences : « *Nous prenons uniquement ce qui correspond aux besoins des personnes en situation de précarité, donc des produits basiques, de qualité, pas de surplus, pas d'accessoires.* »

De son côté, le ministère de la Transition écologique estime qu'il « *est encore trop tôt pour faire un bilan* » un an après la loi Agec. Il renvoie vers la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), chargée de contrôler l'application de la loi, qui n'a pas répondu à nos questions, de même que Refashion, l'organisme chargé de développer l'économie circulaire dans le secteur textile, et donc de mettre en oeuvre des solutions alternatives.

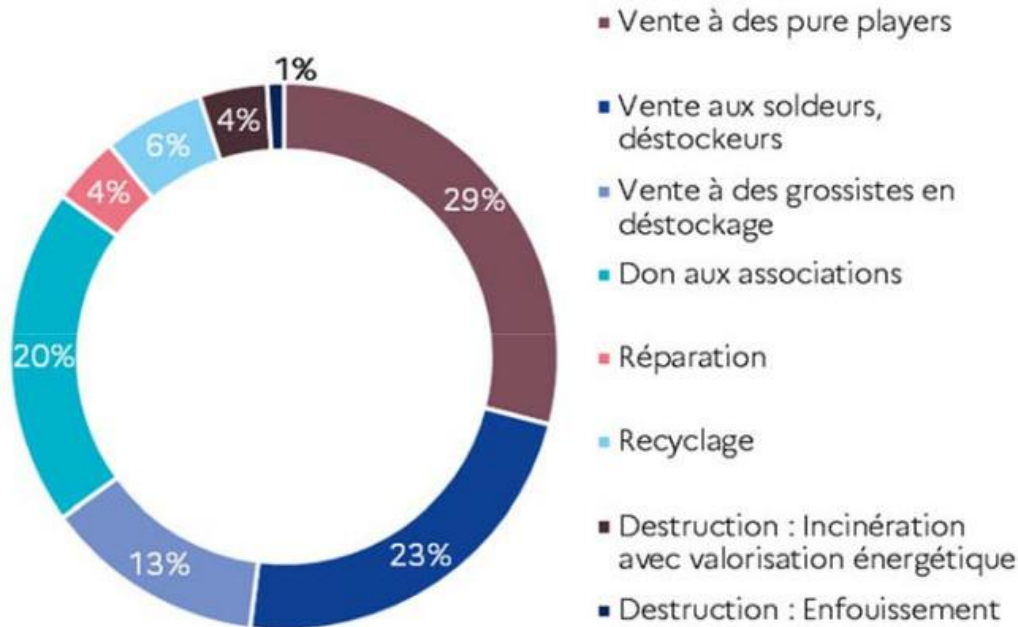


Les invendus, vendus souvent en soldes, ont représenté 1,7 milliard d'euros en 2019. [Flickr/ CC BY - NC - SA 2.0/Dave King](#)

Upcycling et seconde main mineurs

Ces solutions à l'incinération et l'enfouissement sont pourtant essentielles face à l'urgence climatique. Après l'industrie du pétrole, celle du textile est la [deuxième plus polluante au monde](#). Fabriquer un jean revient à prendre 285 douches, soit utiliser 11 000 litres d'eau. En 2019, les invendus représentaient 4,1 % du chiffre d'affaires du secteur de l'habillement et de la mode, soit 1,7 milliard d'euros. Sur le total, 5 % étaient éliminés : 4 % partaient à l'incinération et 1 % à l'enfouissement, [d'après l'Ademe](#).

Répartition des voies d'écoulement en 2019 :



Rapport de l'Ademe en 2021

Si les dons ont peu progressé, c'est qu'« il y a une volonté des entreprises de gérer au mieux leur production et de valoriser leurs invendus », pointe Jérémie Fretin. Il observe « de plus en plus d'initiatives d'entreprises du secteur pour développer les promotions, le déstockage ou leur propre filière de la seconde main », au point qu'il redoute un recul des dons à partir de 2024.

En effet, dans la *fast fashion*, modèle dominant du prêt-à-porter, « tout se vend si on fait un discount suffisant », observe Julia Faure, cofondatrice de Loom et membre de l'association En mode climat, qui promeut un tournant écologique dans le textile. L'*upcycling* est « marginal », car très coûteux, et la seconde main ne concerne que les quelques entreprises qui misent toujours sur la qualité, observe-t-elle. Les enseignes écoulent la plupart de leurs invendus lors de soldes et démarques, dans des magasins d'usine, ou les cèdent à des sites web de ventes privées, le reste partant chez les opérateurs du déstockage et de la liquidation. Du *low cost* jusqu'au bout.

... nous avons un petit service à vous demander. Chaque mois, plus d'un million et demi de personnes font confiance au travail des journalistes de pour se tenir informées sur l'urgence écologique. En 2022, plus de 31 700 de ces lectrices et lecteurs ont financé le journal par des dons. Ce soutien permet de rester en accès libre, sans aucune publicité, et totalement indépendant. Contrairement à de nombreux autres médias, n'a pas d'actionnaires ni de propriétaire milliardaire. Le journal, à but non lucratif, est libre de toute influence commerciale ou politique. *Reporterre Reporterre Reporterre*

Nous avons la conviction que le ravage écologique est l'enjeu principal de ce siècle. À ce titre, il nous semble que ce sujet doit être mis en avant chaque jour dans le débat public. Les articles, reportages et enquêtes que vous pouvez lire sur le site sont vitaux pour la démocratie, pour la prise de conscience écologique, et pour exiger mieux de nos dirigeants.

Tous nos articles sont en accès libre, pour tous. Nous le faisons parce que nous croyons en l'égalité de l'accès à l'information. Ainsi, davantage de personnes peuvent suivre l'actualité de l'écologie, comprendre l'impact du désastre en cours sur la population, et agir. Tout le monde peut bénéficier d'un accès à des informations de qualité, quelle que soit sa capacité à payer

pour cela.

S'il y a bien un moment pour nous soutenir, c'est maintenant. Chaque contribution, grande ou petite, renforce notre capacité à porter l'écologie au coeur de l'agenda médiatique et politique, et assure notre avenir. **Même avec 1€, vous pouvez soutenir et cela ne prend qu'une minute. Si vous le pouvez, soutenez le journal avec un don mensuel. Merci. Reporterre**